

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Annulation du feu d'artifice

Compte tenu du contexte actuel de fortes chaleurs, des risques accrus d'incendie et dans un souci de sécurité pour l'ensemble des participants et des organisateurs, la commune de Bournezeau a pris la décision d'**annuler le feu d'artifice** initialement prévu à l'occasion de la fête communale du 13 juillet.

Le tir sera reporté à une date ultérieure, lorsque les conditions de sécurité le permettront.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La fête des Marsupil'amis est quant à elle bien maintenue. Toutefois nous attirons votre attention sur le risque important d'incendie et rappelons que fumer est strictement interdit 🚫 sur l'ensemble du site.

Vous retrouverez ci-dessous, dans la rubrique « Informations associatives », des informations complémentaires concernant cet événement.

Prévention des incendies de forêt : interdiction du brûlage et des usages du feu 🚒

Il est rappelé qu'**entre le 1er mars et le 30 septembre, il est interdit à toute personne d'allumer ou d'utiliser du feu dans les bois et forêts du département**, ainsi que dans un périmètre de 200 mètres autour de ces espaces.

Cette interdiction concerne notamment :

- ♦ le fait de fumer, y compris sur les voies longeant ou traversant les bois et forêts ;
- ♦ les barbecues, méchouis, braseros, feux de camp et toute autre forme de feu.

Cette réglementation s'applique, par exemple, au site du Grand Bateau.

En cette période de fortes chaleurs, chacun est invité à faire preuve de la plus grande vigilance afin de prévenir tout risque de départ de feu.

Informations complémentaires : <https://www.vendee.gouv.fr/Actualites/Actualites-locales/Prevention-des-incendies-de-foret-passage-au-niveau-de-risque-eleve-orange>

Une salle climatisée pour se rafraîchir

En cette période de fortes chaleurs, et afin d'offrir un lieu frais aux personnes qui en ressentent le besoin, **la commune met à disposition la petite salle du Mitan, climatisée.**

 Ouverture : de 9 h à 20 h

 Contact préalable au 06.74.51.95.40.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Vigilance Eau !

Concernant les usages de l'eau potable, Vendée Eau rappelle que les économies d'eau sont l'affaire de tous et incite chaque vendéen à pratiquer les gestes simples qui permettent de **limiter la consommation d'eau**, tout au long de l'année, et en particulier lors des épisodes de tensions sur la ressource.

Dans la rivière, les conséquences de la sécheresse et des canicules sont déjà dramatiques sur la faune et la flore. Alors, abstenons-nous de prélever !

Vous avez la possibilité de consulter VigiEau pour connaître les restrictions à appliquer en fonction de votre activité et de la ressource utilisée (cours d'eau, fossé, puits ou encore forage) : <https://vigieau.gouv.fr/>

Distribution du bulletin communal et Au fil du temps

La distribution du bulletin communal ainsi que le magazine de la Commission Histoire, Au fil du temps, a débuté.

Afin de faciliter leur distribution par la nouvelle équipe municipale, nous vous remercions de veiller à ce que votre boîte aux lettres soit clairement identifiée avec votre numéro d'habitation. Si, malgré cela, vous n'avez rien reçu avant le 14 juillet, vous pourrez récupérer un exemplaire à l'accueil de la mairie.

Nous vous précisons également que ce bulletin de juillet a été conçu dans un format plus réduit. Il est principalement consacré à la présentation de vos élus et de leurs missions.

Vous souhaitez participer à la vie communale aux côtés de vos élus ?

Vous pouvez vous inscrire, dès à présent, à un ou plusieurs comités consultatifs en lien avec les commissions municipales décrites dans ce bulletin ou [en ligne sur notre site internet](#).

Pour vous inscrire, contactez-nous par courriel à mairie@bournezeau.fr ou par courrier en précisant vos nom et prénom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique.

Conseil municipal du 7 juillet 2026

. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin dernier a été adopté lors de la séance du 7 juillet. Pour le consulter, [cliquez ici](#).

. La liste des délibérations examinées lors du dernier Conseil Municipal du 7 juillet est également consultable sur le site de la Commune, [en cliquant ici](#).

Horaires de la Mairie pendant la période estivale

Du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2026, la Mairie sera ouverte uniquement les matins, de 8h30 à 12h30 et fermée les après-midis. Reprise des horaires habituels le lundi 31 août 2026.

Toutefois, si exceptionnellement vous ne pouvez pas vous déplacer aux heures d'ouverture, n'hésitez pas à contacter les services pour une prise de rendez-vous.

Animations estivales : Les jeudis zen d'Amanéa

Prenez le temps de ralentir... et de respirer

Offrez-vous un moment de détente, de lâcher-prise et de reconnexion avec vous-même et à la nature, dans un lieu ressourçant !

Rendez-vous tous les jeudis de 18h30 à 20h30, sur le site d'Amanéa, route de Saint Martin des Noyers.

- Yoga et voyage sonore : 16 juillet
- Yoga parents-enfants : 23 juillet
- Atelier sophro-nature : 30 juillet
- Bain de forêt : 6 août
- Qi Gong : 13 août

👁 Informations complémentaires : <https://www.paysdechantonay.fr/lac-de-la-vouraie-sentier-damanea/>

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Marsupil'amis : Moules-frites

L'association des Marsupil'amis vous rappelle qu'elle organise son traditionnel **"Moules-frites" du 13 juillet** 🎉

Une soirée conviviale placée sous le signe de la bonne humeur : des moules-frites, de la musique, et une ambiance festive à partager entre amis ou en famille ! 🍷🎵🌟

Au programme :

- 🍽 Restauration (moules-frites)
- 🍷 Bar & Cave à vin
- 🛍 Boutique Marsup' (sweats, t-shirts, casquettes, verres...)
- 🎵 Orchestre Blackout & piste de danse
- 🎈 Structures gonflables pour les enfants
- 💵 Paiement des boissons par tickets (comme les années précédentes).

Réservez votre repas : 🔗 En ligne via HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/les-marsupil-amis/evenements/moules-frites-les-marsupil-amis-2026> ou directement auprès de : Manon : 07.77.84.93.77 ou Lola : 06.84.89.10.56.

Un rendez-vous incontournable de l'été ! 🌞

Les Amis de la bibliothèque : ouverture estivales

La bibliothèque reste ouverte aux horaires habituels durant la période estivale, à l'exception d'une fermeture annuelle prévue du 3 au 25 août inclus.

Toutefois, en cas de fortes chaleurs, comme celles rencontrées ces derniers jours, la bibliothèque peut être amenée à fermer exceptionnellement ses portes. En effet, la température dans les locaux ne permet pas toujours d'accueillir le public dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Basket Club Bournezeau

L'association Basket Club Bournezeau vous rappelle qu'elle organise son traditionnel vide-greniers le **dimanche 19 juillet**, de 8 h à 18 h, au parc des Humeaux.

Buvette et restauration sur place.

Tarif exposants : 10 € les 4 mètres linéaires minimum, puis 3 € par mètre supplémentaire.

👉 Inscription obligatoire au 06.09.23.13.98.

Création d'un Club de Fléchettes Traditionnelles

🎯 Envie de relever un nouveau défi près de chez vous ?

Un projet de club de fléchettes traditionnelles verra le jour à Bournezeau en janvier 2027.

Sport de précision accessible à tous, les fléchettes développent concentration, maîtrise de soi et esprit d'équipe dans une ambiance conviviale. Débutants, joueurs confirmés, jeunes, adultes ou retraités : chacun peut y trouver sa place.

Des entraînements et matchs de championnat seront organisés principalement en semaine, avec un créneau envisagé le jeudi soir à partir de 19 h.

Un compte Facebook et une page Instagram dédiés au club seront prochainement mis en ligne afin de suivre l'avancement du projet et les informations liées à l'ouverture.

Vous souhaitez participer à cette nouvelle aventure sportive, en tant que joueur ou bénévole ? Contactez Mathias MÉTAY par mail à metaymathias@orange.fr ou par téléphone au 06.43.85.33.75.

Don du sang : collecte

L'association du don du sang de Bournezeau vous rappelle qu'une collecte de sang aura lieu le **mercredi 22 juillet**, de 15h30 à 19h30, dans la **commune voisine de Fougeré (salle polyvalente)**.

Chaque été, les réserves de sang ont tendance à diminuer en raison des départs en vacances et des changements de rythme de vie. Pourtant, les besoins des patients restent constants tout au long de l'année.

Si vous êtes éligible au don, profitez des prochaines collectes pour accomplir ce geste simple, généreux et solidaire 🤝. Chaque don compte et peut sauver des vies.

🗉 Pour vous inscrire à une prochaine collecte, rendez-vous sur le site de l'Établissement français du sang (EFS) : <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collectedondesang.efs.sante.fr>

POUR RAPPEL

Travaux de voirie du 15 au 30 juillet

Des travaux de voirie seront réalisés **du 15 au 30 juillet dans plusieurs secteurs de la commune**. Ces interventions pourront entraîner des perturbations de circulation et des modifications d'accès.

Secteurs fortement impactés (Fermetures et blocages) :

- Parking des Carteries : fermé au public.
- Points d'apports volontaires (PAV) des Carteries : fermés au public.
- Place de la Ferronnerie : fermée au public.
- La Terrandière : route barrée sauf riverains et services de secours.

Secteurs à impact modéré : des travaux sont également prévus dans les secteurs suivants, mais ils n'entraîneront pas de fermeture majeure (circulation alternée ou perturbations d'accès à certaines propriétés) :

- Le Pont du Servant, rue des Jardins et rue des Carteries.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.

Déchèterie de Chantonnay

Afin de mieux accueillir les usagers et de garantir de bonnes conditions de travail aux agents, Syclea fait évoluer les horaires d'ouverture de la déchèterie de Chantonnay.

Du 15 juin au 15 septembre, la déchèterie de Chantonnay est passée en horaires d'été :

👉 Du lundi au samedi inclus : ouverture du 7h30 à 12h30 uniquement, fermeture les après-midi.

📺 Informations complémentaires : <https://www.syclea85.fr/les-decheteries/>

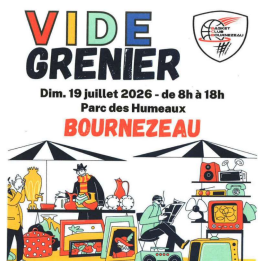
Agenda



13/07/2026

Soirée Moules-frites

organisée par l'association des Marsupil'amis et de la Commune



19/07/2026

Vide grenier

organisé par l'association du Basket Club Bournezeau

Rendez-vous avec Monsieur le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur Le Maire, nous vous invitons à **contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous**. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Si vous ne recevez pas correctement cet envoi, nous vous invitons à consulter la newsletter à partir notre site internet : <https://bournezeau.fr/fr/rb/632257/publications-communales-1>

Mairie de Bournezeau
2 place de la Mairie
85480 Bournezeau

☎ : 02 51 40 71 29 ✉ mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Mardi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)
- Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Jeudi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)
- Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

💻 Site internet : <http://bournezeau.fr>

🌞 **Horaires de la Mairie pendant la période estivale :**

Du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2026, la Mairie sera ouverte uniquement les matins, de 8h30 à 12h30 et fermée les après-midis. Reprise des horaires habituels le lundi 31 août 2026.

Toutefois, si exceptionnellement vous ne pouvez pas vous déplacer aux heures d'ouverture, n'hésitez pas à contacter les services pour une prise de rendez-vous.

Vous êtes destinataire de cet email car vous êtes abonné(e) au service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr). Si vous souhaitez vous désabonner de ce service, nous vous invitons à cliquer sur ce lien.